



Mont  
Saint  
Aignan

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20240430-2024-31-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2024

Affichage : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



## DECISION N° 2024 - 31

### LE DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE VEGETALISATION DE LA COUR DE L'ÉCOLE ELEMENTAIRE PIERRE CURIE

\*\*\*\*\*

#### Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** la délibération n° 2020-07-04 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet ou le montant ;
- **VU** la délibération n°2.1 du Conseil Départemental du 28 mars 2024 relative aux aides à l'investissement des communes et groupements de communes – modifications 2024-2025 ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville ;

#### DECIDE :

**ARTICLE 1 :** de solliciter auprès du Département de Seine-Maritime l'aide « végétalisation des cours d'écoles », pour les travaux de végétalisation de la cour de l'école Pierre CURIE, selon le plan de financement suivant :

		Montant prévisionnel HT
<b>DEPENSES</b>	Etudes	30 175,60 €
	Travaux	203 330,66 €
	TOTAL	233 506,26 €
<b>RECETTES</b>	Département Seine-Maritime	39 762,56 €
	Préfecture Seine-Maritime	52 502,00 €
	Agence de l'Eau	45 060,85 €
	Fonds vert	50 482,19 €
	Autofinancement Ville	45 698,66 €
	TOTAL	233 506,26 €

**ARTICLE 2 :** de signer tout document servant à la demande d'acompte, de versement ou de solde.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le  
Catherine FLAVIGNY

30 AVR. 2024

Maire  
Conseillère départementale